

**AVIS DE PROMULGATION
DU RÈGLEMENT 2025-0253**

La population est avisée que le règlement suivant a été adopté par le conseil de la Municipalité le 19 août 2025:

Règlement N°2025-0253, emprunt de type afin de financer des travaux de construction, d'aménagement, d'infrastructures ainsi que l'acquisition de lots afférents pour l'extension du Parc Desjardins.

Ce règlement a pour objet de décréter les dépenses en immobilisations de 800 000\$ et un emprunt de type « parapluie » de 800 000\$ afin de financer des travaux de construction, d'aménagement, d'infrastructures ainsi que l'acquisition de lots afférents pour l'extension du Parc Desjardins

Ce règlement a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, le 6 octobre 2025.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi et est disponible au bureau municipal, et sur le site Internet de la municipalité de Lacolle, où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance.

Donné à Lacolle ce 8 octobre 2025



Silvio Gaudio
Directeur général/greffier-trésorier